

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

---

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS132

présenté par

M. Dharréville, M. Bruneel, M. Nilor, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE 11

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 11 prévoit une ponction des excédents de la caisse d'assurance maladie des industries Électriques et gazières (CAMIEG) et des provisions de la CPRP SNCF pour l'affecter à l'Assurance Maladie.

Outre une réduction des prestations pour les assurés de ces caisses, cette mesure s'inscrit dans une logique d'effacement des régimes spéciaux telle que portée dans le cadre de la réforme des retraites.

C'est pourquoi nous en demandons la suppression.